

## Agenda à fin décembre 2016

### VIDE GRENIER DES ENFANTS

2 octobre – La Florinière  
Association Gestion restaurant scolaire « La Bonne Fourchette »

### FÊTE DE LA NATURE

16 octobre - Foyer Rural  
Commune

### SÉANCES DE VARIÉTÉS – Théâtre

22, 28, 29, 30 octobre - 5, 6, 10, 12 novembre  
Association Clin d'Oeil

### BAL COUNTRY

19 novembre – La Florinière  
Association West Country

### REPAS DES AÎNÉS

26 novembre – La Florinière  
CCAS et Commune

### MARCHÉ DE NOËL – EHPAD

27 novembre – EHPAD et Foyer Rural 1  
Association Anim'Prairie

### L'AIGUILLON AUX COULEURS DU TÉLÉTHON

2 au 4 décembre  
Commune

### 70 ANS DE LA FANFARE SAINTE CÉCILE

11 décembre – La Florinière  
Association Fanfare Sainte Cécile

### THÉ DANSANT

18 décembre – La Florinière  
Association des Activités Locales

### RÉVEILLON DU 31 DÉCEMBRE

31 décembre – La Florinière  
Familles Rurales

VŒUX DU MAIRE  
13 JANVIER 2017 – 20h30  
Théâtre Municipal



La commune sera pour la 2<sup>ème</sup> année aux couleurs du Téléthon pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'AFMTéléthon. Nouveau défi pour le collectif, soutenu par les aiguillonnais et aiguillonaises, faire grimper la collecte à plus de 2 512,30 €, somme reversée en 2015.

Trois jours festifs, vous attendront pour donner un espoir à toutes les maladies dégénératives qui peuvent être vaincues grâce aux dons de chacun.

Les opérations « videz vos tiroirs » : 1 mobile déposé = 1 geste pour la recherche et l'environnement = 1 don pour le téléthon et « recyclage des cartouches d'imprimantes » sont lancées.

Urnes de collecte à la Poste à partir du 17 octobre.

La journée de lancement départemental se tiendra le samedi 15 octobre 2016 à Venansault.

Pour tout renseignement

Mairie de l'Aiguillon sur Vie 02 51 22 80 52

### REVEILLON 31 DECEMBRE 2016

Grange de la Florinière – Ouvert à tous  
Repas et soirée dansante

Service de 20h à minuit

Traiteur Maison MICHENEAU

Renseignements et réservations (30 € d'arrhes) :

Madeleine MARTINEAU 06 68 36 02 59

Nadège GIRAUD 06 50 89 82 02

### THÉ DANSANT À LA FLORINIÈRE 18 DÉCEMBRE 2016 À PARTIR DE 14H30

ORCHESTRE  
JEAN RICOLLEAU  
Tarif 8 €

Inscriptions au  
06 32 54 22 27



# AIGUILLONNAIS

Mairie – 20 rue de l'Église – 85220 l'Aiguillon sur Vie – T. 02 51 22 80 52 – F. 02 51 22 83 04  
[www.laiguillonsurvie.fr](http://www.laiguillonsurvie.fr) - [accueil@laiguillonsurvie.fr](mailto:accueil@laiguillonsurvie.fr)



Juillet – Août - Septembre 2016

Numéro 6

## TIONS... ELECTIONS... ELECTIONS... ELECTIONS... ELECTIONS... ELECTIONS



### RAPPEL IMPORTANT

### REFONTE LISTE ÉLECTORALE

La prochaine refonte de la liste électorale aura lieu début 2017, juste avant les élections Présidentielles et Législatives. Cette refonte aura pour effet de reclasser tous les électeurs de la commune par ordre alphabétique, leur attribuer un nouveau numéro d'ordre et **UNE NOUVELLE CARTE D'ÉLECTEUR. SEULE, CETTE NOUVELLE CARTE SERA À PRÉSENTER POUR LES SCRUTINS DE 2017.**

### VOUS VENEZ D'EMMÉNAGER DANS LA COMMUNE ?

Il est recommandé de venir en mairie déclarer son arrivée. Déclarer son arrivée n'inclut pas l'inscription d'office sur les listes électorales.

**L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire.**

Pour s'inscrire rendez-vous à la mairie ou via [mon-service.public.fr](http://mon-service.public.fr).

**Vérifiez que vous êtes bien inscrit(e) auprès de la mairie.**

### VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ À L'INTÉRIEUR MÊME DE L'AIGUILLON ?

Nous vous invitons à vous rendre en Mairie muni d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité afin que l'on puisse mettre à jour vos coordonnées dans la nouvelle refonte et assurer le bon acheminement de cette nouvelle carte électorale.

**Nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire avant le 31 décembre 2016.**

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2017

Élection du Président de la République - Mandat de 5 ans

Dimanche 23 avril 2017 : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Dimanche 7 mai : 2<sup>nd</sup> tour de scrutin

**Qui peut voter ? Tout citoyen**

Inscrit sur les listes électorales

Être majeur : âgé de 18 ans ou plus au jour de l'élection

Être de nationalité française

Jouer de ses droits civils et politiques

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2017

Élection des députés - Mandat de 5 ans

Dimanche 11 juin : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Dimanche 18 juin : 2<sup>nd</sup> tour de scrutin

**Qui peut voter ? Tout citoyen**

Inscrit sur les listes électorales

Être majeur : âgé de 18 ans ou plus au jour de l'élection

Être de nationalité française

Jouer de ses droits civils et politiques



### PROCURATIONS

Électeurs mandataires : Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que son mandant (art. L.73).

Nombre de procurations : Pour les électeurs inscrits sur les listes électorales en France, *chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France* (art. L.73, 1<sup>er</sup> alinéa). Dans ces conditions, un même mandataire pourra être porteur, au maximum :

- Soit d'une seule procuration établie en France
- Soit d'une procuration établie à l'étranger et d'une procuration établie en France
- Soit de deux procurations établies à l'étranger.

### ÉLECTIONS PRIMAIRES DE LA DROITE ET DU CENTRE

**La commune de l'Aiguillon sur Vie a été retenue par la commission départementale pour l'installation d'un bureau de vote pour l'élection primaire de la droite et du centre.**

Les 20 et 27 novembre prochains, l'élection primaire de la droite et du centre désignera son candidat pour l'élection présidentielle de 2017. Le bureau de vote sera implanté à la mairie.

- Dimanche 20 novembre : 1<sup>er</sup> tour de 8h / 18h
- Dimanche 27 novembre : 2<sup>nd</sup> tour de 8h / 18h

Pour plus d'informations sur les élections primaires, vous pouvez vous rendre sur le site internet [www.primaire2016.org](http://www.primaire2016.org)



## FOIRE AUX PINCEAUX 2016

### Classement catégorie « Huile, acrylique »

|                       |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| 1 <sup>er</sup> prix  | M. Didier CUNI          |
| 2 <sup>ème</sup> prix | M. Emmanuel EUDELIN     |
| 3 <sup>ème</sup> prix | Mme Morgane LE MOUILLIC |
| 4 <sup>ème</sup> prix | Mme Christine DUJARDIN  |
| 5 <sup>ème</sup> prix | Mme Odette LACROIX      |



Palette d'or - Catégorie « Aquarelle, autres techniques »  
M. Dominique FRÉMY (Dompierre-sur-Yon)

### Classement catégorie « Aquarelle, autres techniques »

|                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| 1 <sup>er</sup> prix  | Mme Marie-Annick COUTANT |
| 2 <sup>ème</sup> prix | M. Alain MORINEAU        |
| 3 <sup>ème</sup> prix | Mme Marie-Claire MERCIER |



Palette d'argent - Catégorie « Huile, acrylique »  
M. Jacques COLLARDEAU (St Gilles Croix de Vie)



## FORUM DES ASSOCIATIONS 2016

Le 3 septembre, 13 associations et la bibliothèque municipale étaient présentes pour le premier forum associatif de la commune. Un franc succès pour ce premier rendez-vous.

C'était l'occasion pour les habitants et les nouveaux arrivants d'aller à la rencontre des associations représentées, de prendre des informations et une excellente opportunité pour s'inscrire.

Les organisateurs espèrent que l'année prochaine d'autres associations viendront se joindre à ce forum.

Rendez-vous le 2 septembre 2017, encore plus nombreux !



## RACONTE-MOI

### Bibliothèque municipale

Des histoires racontées aux enfants de moins de 3 ans.

vendredi 30 septembre 2016  
vendredi 4 novembre 2016  
vendredi 9 décembre 2016  
vendredi 13 janvier 2017  
vendredi 10 février 2017  
vendredi 10 mars 2017  
vendredi 7 avril 2017  
vendredi 12 mai 2017  
vendredi 16 juin 2017

à 10h30

à la Bibliothèque  
de l'Aiguillon sur Vie



Le recensement de la population est réalisé une fois tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. Le prochain recensement de la population de l'Aiguillon sur Vie aura lieu en 2017 et débutera le 3<sup>ème</sup> jeudi de janvier, soit du Jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017

Pour cette opération, la commune recrute des agents recenseurs. L'agent recenseur sera rémunéré en fonction du nombre d'imprimés collectés. Une formation obligatoire sera assurée.

La mission d'agent recenseur exige d'être consciencieux, méthodique, disponible, respectueux de la confidentialité. Un bon relationnel est indispensable.

Persévérance car plusieurs visites à domicile sont parfois nécessaires.

La disponibilité, en particulier le soir et le weekend est essentielle.



Pour postuler : envoyer C.V. et lettre de motivation à la mairie jusqu'au 25 novembre 2016

## Collecte des déchets ménagers

Extrait du règlement communautaire du service de collecte des déchets

Il est formellement interdit, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, de laisser en permanence les bacs sur la voie publique. Tout utilisateur devra veiller à déposer les bacs de façon à ce qu'ils ne gênent pas la circulation des piétons et des véhicules. Les bacs roulants seront rentrés le plus tôt possible après le passage de la benne.

Les bacs doivent demeurer fermés depuis leur sortie de l'immeuble ou maison jusqu'au moment de la collecte. Les manipulations doivent se faire de manière à éviter la dispersion des ordures ménagères, la souillure des lieux et toute nuisance pour l'environnement immédiat.

L'utilisateur doit au sens de l'article 1927 du Code Civil, maintenir les bacs, qui lui sont attribués par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en bon état de propreté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les ordures ménagères : Ces déchets doivent être déposés dans le bac de collecte prévu à cet effet dénommé « bac gris ».

Les recyclables sont à déposer dans le « bac jaune ».

Chacun est tenu de mettre ses déchets dans son propre « bac gris » et d'utiliser son propre « bac jaune » pour son tri sélectif.



### Dépôt sauvage de déchets

Il est formellement interdit de déposer, de jeter, d'enterrer ou de laisser à l'abandon des déchets sur la voie publique.

L'article R.632.1 du Code Pénal sanctionne d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe le fait d'abandonner des déchets sur la voie publique ou privée. Le montant des amendes vont de 150 € pour les contraventions de 2<sup>ème</sup> classe à 1 500 € au plus pour les contraventions de 1<sup>ère</sup> classe. En cas de récidive, le montant maximum de la peine encourue est porté à 3 000 €.



École Saint Joseph

OGEc apel



Le bilan de la collecte de déchets papiers des 6 et 7 Juin 2016 est positif : la récolte s'élève à 2,240 tonnes de papiers, soit environ 200€ de bénéfices pour l'école. L'opération va être renouvelée l'année prochaine.

Vous pouvez d'ores et déjà mettre vos papiers de toute sorte de côté !

Nous vous proposons ci-joint une enquête pour connaître vos envies et suggestions de manifestations. Merci de bien vouloir déposer le formulaire complété dans la boîte à lettres de l'école, ou bien, de compléter le formulaire en ligne sur le site internet de l'école <http://laignillon-survie-stjoseph.fr>

L'Apel et l'Ogec de l'Ecole St Joseph



### ATTENTION AUX DÉMARCHEURS

Ces derniers temps, on nous a signalé des démarchages à domicile par des personnes qui assurent être envoyées par la Mairie de l'Aiguillon sur Vie, afin d'effectuer des contrôles sur les économies d'énergies, traitement des combles ou autres.

La Mairie met en Garde les habitants en précisant bien que ces « contrôleurs » ne travaillent en aucune façon pour la commune.

Sachez dire NON !

La visite inattendue d'un commercial à son domicile peut vite se terminer en achat que l'on regrette.

## VOIRIE ROUTE DES SABLES



Pour information :

Les travaux d'extension de l'EHPAD Les Boutons d'Or sont prévus prochainement. Pour cette raison le tronçon de trottoir à proximité du Foyer Logement n'a pas été réalisé. Cette partie sera finalisée après les travaux de la maison de retraite.

### Nuisances sonores – Règles de bon voisinage

#### Rappel des horaires

Semaine : 8h à 12h – 14h à 19h30

Samedi : 9h à 12h – 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : 10h à 12h